



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 28198

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences de la réforme de l'aide médicale d'État (AME), soit moins de 1 % des dépenses de santé, dont bénéficient 150 000 personnes dont une majorité de sans-papiers. En effet, la réintroduction d'une participation financière sur le ticket modérateur pour les plus démunis va de fait limiter les remboursements, aggraver l'inégalité dans l'accès aux soins et générer une situation d'exclusion supplémentaire pour des personnes déjà vulnérables. Bon nombre de bénéficiaires feront le choix de ne plus se soigner. Les conséquences tant humaines que sanitaires de ces dispositions sont préjudiciables. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour que l'AME puisse continuer à garantir pleinement les droits fondamentaux des malades et l'accès aux soins des plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28198

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8601